

MM. ABDOUH [1*], EL-FERROUKHI [2**], EL-HARROUNI [3***]

Le marché urbain du travail au Maroc

1. EVOLUTION DE L'EMPLOI NON AGRICOLE

- Remarques Liminaires :

Dans la présentation économique courante du fonctionnement du marché du travail, l'offre et la demande formées de façon indépendante, émanent des comportements d'agents rationnels, décideurs souverains.

En réalité, la dynamique d'accumulation du capital explique aussi bien l'offre que la demande de force de travail dans la mesure notamment où des structures d'occupation sont détruites libérant en conséquence des forces de travail (aspect offre), et que de nouvelles formes de production sont mises en place impliquant donc une demande additionnelle des forces de travail.

Compte tenu de cette remarque, l'évaluation de la dynamique des emplois dans une économie, est une tâche délicate portant à la fois sur l'estimation des créations nettes d'emplois et sur l'appréciation des caractéristiques comparées des catégories d'emplois disparues et générées. Cela nécessite notamment une information statistique de bonne qualité et adéquate.

En l'absence d'une condition aussi déterminante, l'étude de l'évolution de l'emploi dans l'économie marocaine post-coloniale développe selon les cas, une approche intuitive ou au mieux, approximative. Sans prétendre contourner totalement ces difficultés, notre tentative de cerner l'évolution de l'emploi dans les villes s'appuie sur la notion empirique d'emploi non-agricole. Cette démarche se justifie par trois types de considérations.

- En premier lieu, cette démarche se justifie eu égard à la nature des difficultés d'identification statistique des frontières qui délimitent les secteurs et les branches d'activité économique.

En effet, au-delà de leurs aspects sémantiques, ces problèmes d'identification traduisent une réalité complexe caractérisée par l'hétérogénéité des secteurs et de l'interférence entre différentes situations. Ce sont ces difficultés qui ont amené les économistes à se demander par exemple si le tertiaire est "introuvable" ou "insaisissable" [1].

Un autre exemple plus spécifique au contexte économique marocain a trait à l'ambiguïté de l'approche statistique de l'industrie non-délimitée

par rapport à l'artisanat.

- L'intérêt de la notion d'emploi non agricole procède en second lieu du fait qu'elle forme la toile de fond des comparaisons internationales des niveaux de développement entre pays. Des approches formalisées ont depuis longtemps proposé des modèles macro-économiques dont les tests et l'estimation avaient dégagé un coefficient de corrélation significatif entre importance relative de l'emploi non-agricole et niveau de développement économique.

- Le troisième type de justification de cette approche par rapport aux démarches qui cloisonnent les secteurs est dû à l'impact de la dynamique de l'emploi dans un secteur ou une branche sur l'évolution des effectifs d'autres secteurs et branches. Ainsi, l'emploi industriel stricto-sensu peut régresser dans le même temps que l'emploi industriel indirect - tel l'emploi industriel tertiaire - peut augmenter...

Il est donc important pour apprécier l'évolution effective des créations d'emploi, d'adopter autant que possible une démarche qui ne reste pas prisonnière des nomenclatures statistiques en vigueur. Une difficulté incontournable cependant vient de l'absence de sources statistiques alternatives, ce qui explique qu'au Maroc les analyses de l'emploi semblent hésiter entre une approche qualitative critique et un recours à une source statistique de qualité discutable.

Sans échapper totalement à cette logique, après avoir montré les limites des données sectorielles de l'emploi, nous essaierons d'affiner l'analyse en désagrégeant au double niveau des branches et des catégories d'emplois et caractériser enfin l'insertion économique des migrants ruraux dans les structures urbaines d'emplois-types.

1.1. L'approche sectorielle de l'emploi : une valeur explicative limitée

Sous l'angle sectoriel, l'évolution de l'emploi depuis 1960 serait la suivante :

EVOLUTION DE L'EMPLOI SELON LES SECTEURS D'ACTIVITE

Secteur d'Ac- tivité	1960	1971	1982
Primaire	65,8	52,2	40,3
Secondaire	11,6	14,7	23,2
Tertiaire	22,6	33,1	36,5
TOTAL	100	100	100

Source : Résultats des recensements de la population.

- L'évolution de la structure sectorielle de l'emploi dans l'économie marocaine, telle que la retracent les données des recensements de

population est marquée notablement par l'importance relative croissante des emplois secondaires et tertiaires. En effet, même si la part du secteur primaire reste à cet égard prédominante (40 %), elle a tendance à décliner laissant place à une remarquable "tertiarisation" de l'emploi.

Cette restructuration de l'emploi a été rapprochée de façon hâtive des tendances qui ont caractérisé les pays développés et c'est à ce niveau que l'approche sectorielle de l'emploi rencontre une limite sérieuse due aux différences de nature entre les contenus des secteurs d'un contexte à un autre.

- Considérée du point de vue de la création d'emplois, la même tendance est tout logiquement confirmée puisque la création annuelle d'emplois dans le secteur primaire est de l'ordre de 15.000 alors que les deux autres secteurs ont créé chacun 26.000 emplois annuellement entre 1960 et 1980.

- L'image de l'économie marocaine que suggère la structure sectorielle de l'emploi, se brouille avec l'introduction d'autres indicateurs économiques.

Il en est ainsi de la contribution des différents secteurs à la formation du PIB.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PIB (1960-1981)

Secteur d'Activité	1969	1973	1981
Primaire	21,8	20,3	14,2
Secondaire	28,2	29,3	34
Tertiaire	50	50,4	51,8
TOTAL	100	100	100

Source :

- Plan quinquennal 1973-77.

- Rapport économique de la Banque Mondiale : incitations industrielles et promotion des exportations. Wasghington 1982. p.6

Le rapprochement entre la structure sectorielle du PIB et celle des emplois permet d'observer un volet important de la fragilité de l'économie marocaine caractérisée par un contraste entre le poids économique des secteurs et leur contribution à l'emploi, Cette remarque est valable aussi bien pour le secteur primaire - 14,2 % du PIB, 40 % de l'emploi - que pour le tertiaire dont la part dans le PIB a été maintenue (env. 50 %) avec des effectifs croissants. Même le secteur secondaire n'échappe pas à cette règle si l'on tient compte du caractère hétérogène des établissements qui le composent. Cette hétérogénéité, caractéristique fondamentale des trois secteurs, forme d'ailleurs une autre limite à la pertinence de l'approche sectorielle de l'emploi.

1.2. L'emploi au niveau des branches d'activité : l'industrie, une contribution faible

La répartition de la population active occupée dans les branches d'activité et selon le recensement de 1982, est la suivante :

POPULATION OCCUPEE PAR BRANCHE D'ACTIVITE EN 1982

Branches d'Activité	Effectif	%
Agriculture, Elevage,	2246.170	41,9
Eau, Electricité, Energie	21.601	0,4
Mines	59.424	1,1
Industrie, Artisanat	863.312	16,2
Bâtiment, Travaux Publics	379.106	7,1
Transports et Communica-tions	130.814	2,4
Commerce	478.210	8,9
Services	443.664	8,3
Administration	515.769	9,7
Activités exercées hors du Maroc.	215.028	4
TOTAL	5375.078	100

Source : Résultats du recensement de 1982 : caractères socio-démographiques de la population.

Selon le poids des branches en emploi non-agricole, on peut déduire l'importance prédominante du commerce et services d'une part et de l'industrie-artisanat d'autre part qui représentent 57 % de l'emploi non agricole. Viennent au second plan l'Administration (16,5 %) et le BTP (12 %).

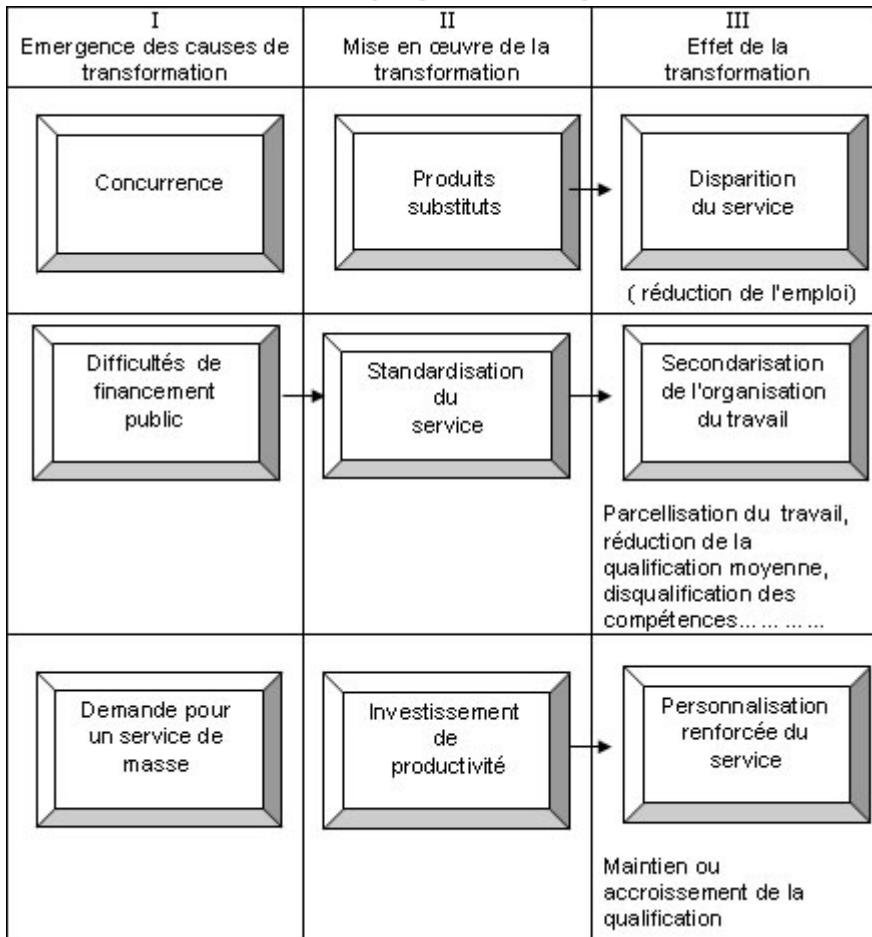
a)- Contenu de l'emploi dans le commerce et les services :

Même en excluant les banques et assurances, le commerce et services ont été les principaux créateurs d'emplois durant la première décennie de l'indépendance, place d'ailleurs confirmée durant les années soixante-dix.

On remarquera à cet égard une certaine analogie - du point de vue importance statistique - avec la tendance qui a marqué l'évolution de l'emploi non-agricole dans les pays développés [2].

Cette analogie s'estompe dès qu'on quitte le niveau statistique pour tenter de pénétrer la nature du processus de création et la logique d'évolution de l'activité tertiaire dans les deux contextes. M. VERNIERES a construit, pour étudier le contexte français, un schéma qui retrace la genèse, la vie et la transformation-disparition du produit tertiaire (cf. page suivante).

**PROCESSUS DE TRANSFORMATION DES STRUCTURES D'EMPLOI DES
BRANCHES TERTIAIRES**



Interrogé par rapport aux caractéristiques du contexte marocain, ce schéma permet de relever des différences radicales à trois niveaux :

*** Genèse du produit :**

La création d'un service marchand dans le contexte des pays développés est déterminée par une demande endogène directement liée à l'évolution dans une autre branche économique (l'industrie par exemple) ou/et expliquée par des changements des modes de consommation et du niveau de vie : loisirs, santé...

Dans le contexte de l'urbanisation au Maroc, l'extension des activités tertiaires a pour ressort des tentatives de survie. Elle demeure donc principalement le produit d'une décomposition des structures économiques préexistantes dans les campagnes et les villes.

* La mise en oeuvre de la transformation d'une branche tertiaire dans un pays développé tend à rationaliser la production du service et à introduire un progrès économique et technologique dans l'organisation qui le caractérise. Ainsi, la production de masse a rendu économiquement possible la rationalisation et la standardisation de la production de services notamment par le recours à l'informatique.

Contrairement à cette logique, l'extension d'activités tertiaires au Maroc, est due à une multiplication d'unités, à une sorte de prolifération. Le petit commerce boutiquier ou ambulancier, la restauration, activités qui fourmillent dans nos villes et villages sont très significatifs à cet égard.

* L'impact sur les structures d'emploi :

La mise en place d'un produit ou d'une sous-branche tertiaire dans un pays développé, s'insère le plus souvent dans le jeu des relations -en amont et/ou en aval- entre les branches économiques. Son impact sur le niveau d'emploi est en réalité difficile à quantifier de façon précise.

Par contre du point de vue de la qualité des emplois : créés, l'évolution a été caractérisée par une parcellisation des tâches et donc une réduction des niveaux moyens de qualification, ce qui explique par ailleurs l'essor des filières de formation courte.

Dans les activités tertiaires de survie, avec absence de barrières à l'entrée, l'accroissement numérique des effectifs se fait généralement par multiplication de travailleurs "indépendants", munis dans les meilleurs cas, d'une formation sur le tas qui favorise les comportements professionnels imitatifs.

Si donc le tertiaire dans les économies développées est étroitement articulé au développement industriel dans la mesure où il en est en même temps le produit et le ressort, ce qu'on appelle tertiaire dans l'économie marocaine secteur fourre-tout, est fondamentalement le résultat d'une excessive libération de la force de travail par rapport aux besoins de l'accumulation liée notamment aux faiblesses de l'industrialisation et à la dynamique sociale des campagnes.

Par ailleurs la prédominance du tertiaire dans l'économie marocaine d'une part et les caractéristiques que nous avons dégagées d'autre part sont confirmées par la structure des établissements.

En effet, les établissements de commerce et services (banques et assurances exclues) ont représenté 69 % du total des établissements économiques recensés en 1981.

La taille de ces établissements confirme aussi le caractère extensif mais peu organisé de ces activités : sur l'ensemble des établissements économiques, 40 % sont assimilables aux "travailleurs indépendants" (établissements de taille 0) et 93,5 % ont une taille maximale de 4 [3].

- Quant à la place actuelle du "tertiaire supérieur" dans l'économie marocaine, on peut l'évaluer à partir des deux observations suivantes :

- Même si on assiste actuellement à une relative concentration notamment dans le commerce, les assurances et les banques, force est de constater le caractère encore marginal de la contribution en matière d'emploi : formant 0,39 % des établissements, ils assuraient (banques et assurances) en 1981, 1,97 % de l'emploi des établissements économiques.

- Pour ce qui est du "tertiaire industriel" produit des stratégies de rationalisation-valorisation des activités des grands groupes notamment industriels, l'indigence de la statistique en la matière, ne permet pas d'en tracer l'évolution.

Toutefois des études ponctuelles fournissent des pistes intéressantes à ce propos. Ainsi le groupe français opérant au Maroc C.E.G.M a créé depuis 1974 une filière commerciale S.I.R.M.E.L - qu'il contrôle à concurrence de 49,98 % [4].

Cette création d'emplois (102) dans le prolongement de l'activité industrielle du groupe français appelle néanmoins plusieurs interrogations. Les emplois sont-ils créés dans l'économie d'accueil ou d'origine ? Et quelles catégories d'emplois sont réservées à l'économie d'accueil ? S'agit-il vraiment de création nette d'emplois ou d'une sorte d'essaimage ? Autant de questions découlant du caractère dépendant de l'économie marocaine et dont les réponses demandent une recherche spécifique.

b) L'industrie et l'emploi : une contribution limitée

Le profil de l'industrie marocaine [5] depuis l'indépendance, reste marqué par les traits de l'industrie coloniale. Une croissance modeste, même à un taux déclinant, une structure déséquilibrée, un faible impact économique dans l'intégration des branches et dans la création d'emplois, telles sont notamment les caractéristiques de l'industrie post-coloniale.

- L'évolution du taux de croissance du produit industriel souligne à la fois les péripéties de l'industrie et les errements de la politique industrielle marocaine. La faiblesse du taux de croissance de l'indice de production industrielle mesure la distance qui nous sépare de la phase de décollage économique.

L'amélioration toute relative de cet état de choses durant les années soixante-dix a vite marqué le pas et fut suivie par un retournement de la courbe de croissance dès 1978. Entre 1978 et 1984, le taux de croissance de la production industrielle qui était de l'ordre de 7 % entre 1973 et 1977, est passée à une moyenne de 1,8 %.

On ne s'étonnera pas donc au vu de ces faibles performances de la modestie de la part de l'industrie dans le PIB, de l'ordre de 16 à 17 % jusqu'en 1984, et qui décroît pour se situer à 13 % en 1985 d'après l'évaluation du plan quinquennal 1988-92.

- Cette croissance modérée s'est déroulée avec - ou à cause - des déséquilibres structurels de l'industrie marocaine. Ainsi la classique prédominance des industries de consommation par rapport aux industries d'équipement caractérise la structure du produit industriel. En 1975, la part des industries de biens d'équipement dans la valeur ajoutée industrielle a été de l'ordre de 22 %. En 1984, la contribution des industries mécaniques, métalliques et électriques à la valeur ajoutée industrielle a été de 15 %. Ce sont par contre les industries agro-alimentaires, textile-cuir et chimiques qui marquent la structure de la production et de la valeur ajoutée industrielle.

Peu diversifiée [6], dépendante de l'extérieur - matières premières et débouchés - l'industrie marocaine se caractérise quant à son

implantation par un déséquilibre spatial cumulatif.

En effet, essentiellement urbaine, l'industrie de transformation se concentre à Casablanca avec 57 % des entreprises, 69 % de la production, 64 % de l'emploi et 40 % des exportations [7] et le reste est localisé principalement sur l'axe Tanger-Rabat et dans quelques grandes villes de l'intérieur.

A ces faiblesses de l'industrie marocaine, plusieurs origines certes, mais deux sont particulièrement explicatives :

- La stratégie de développement industriel dont l'impact est lié non seulement à sa capacité d'infléchir et d'orienter le secteur privé industriel mais à l'importance de l'investissement public en la matière : les entreprises publiques détiennent globalement 47 % des fonds propres des industries de transformation ce qui permet à l'État de contrôler plusieurs secteurs d'activité industrielle. Or en dépit de ces moyens d'action dont dispose l'Etat, les mesures prises ont été faiblement incitatives à corriger des disparités géographiques considérables. Les faiblesses de structure de l'industrie marocaine sont notablement liées à l'orientation privilégiant les industries de substitution aux importations et de plus en plus les industries d'exportation.

- la deuxième raison est liée à la dynamique socio-économique et à la faible élasticité de la demande intérieure des produits industriels. L'évolution du pouvoir d'achat et de la structure de consommation des ménages urbains sont, pour des aspects complémentaires, tout aussi parlants que la faible progression des salaires nominaux. Ainsi, de 1973 à 1978, période durant laquelle l'économie marocaine a connu sa croissance maximale, l'évolution du SMIG comparée au taux d'inflation officiel montre bien la dégradation du pouvoir d'achat des salariés. La hausse relative du SMIG n'a pas été à la mesure de l'accroissement du coût de la vie. A partir de 1978, avec les mesures de "stabilisation économique", le "couloir" séparant les deux indicateurs s'est élargi.

La structure des dépenses des ménages urbains en 1985, est caractérisée par la prédominance des dépenses alimentaires talonnées par celles du loyer. Ces deux postes représentent en effet 68 % du total des dépenses des ménages urbains.

- L'impact sur l'emploi : Analysée dans sa dynamique, la question de l'emploi industriel permet de suivre à la fois une création faible ou modérée d'une part et d'autre part une tendance à la fragilisation et à la précarisation des structures d'emplois générés par l'évolution économique.

* Concernant le premier aspect, si l'industrie de transformation employait quelques 500.000 personnes en 1981, 190.000 emplois seulement - c'est-à-dire 38 % - sont situés dans les entreprises de plus de 10 employés ce qui souligne le poids prépondérant de l'artisanat. L'emploi industriel à proprement parler ne concernerait donc que 4 à 5 % de la population active.

Cette faiblesse de génération de l'emploi par l'industrie est liée notamment à sa structure et à son caractère dépendant. Ainsi, c'est un rapport de la Banque Mondiale qui note en 1984 : "La substitution à l'importation s'est principalement développée durant la dernière décennie, dans les industries à très fort rapport capital-travail" [8].

Les industries d'exportation sont également caractérisées par un coût de création d'emploi élevé [9].

En fait l'évaluation des emplois créés par l'industrie n'est pas du tout une tâche aisée et aucune étude n'a, à notre connaissance, réussi à la mener.

Car pour avancer dans la réponse à cette question, il faut d'abord distinguer créations directes et indirectes d'emplois dans l'industrie. Or compte tenu de la structure de l'industrie marocaine, et généralement de ses faibles liens en amont - sauf l'industrie alimentaire - on peut conclure à la faible capacité de créations indirectes d'emplois notamment dans le tertiaire industriel.

De même, la question de l'impact du développement industriel sur l'emploi dans l'artisanat appelle plusieurs observations dont deux nous semblent particulièrement importantes.

D'une part on peut se demander dans quelle mesure la croissance de l'emploi industriel - aussi modérée soit-elle - s'est déroulée au détriment de l'emploi dans l'artisanat. Cette interrogation n'est pas sans importance eu égard à l'adoption par le Maroc d'une orientation en matière d'industrialisation marquée par la prédominance des industries légères et de substitution aux importations. Quant à la destruction de l'emploi dans l'artisanat, qui résulterait donc de la croissance industrielle, force est de constater l'indigence statistique dans ce domaine.

De façon complémentaire, on peut se demander d'autre part si la dynamique de l'industrie au Maroc crée des emplois disons de type "artisanal". En effet, des unités relevant de l'artisanat au sens de la statistique sont en réalité des segments de l'industrie à laquelle ils sont rattachés directement ou par l'intermédiaire du capital commercial.

Il en résulte que la création d'emplois par l'industrie doit être évaluée en termes de bilan création-destruction et le coût de création d'emplois dans des branches comme le textile n'est plus significatif si on se limite à l'espace visible de l'industrie.

* Le deuxième aspect dans la question de l'emploi industriel concerne les caractéristiques des emplois créés.

La structure par branche de l'emploi industriel est un premier indicateur à cet égard. L'enquête-structure de 1969 avait montré la prédominance des industries textile-habillement-cuir et agro-alimentaires avec 63,3 % des emplois. En 1982, même si ces branches ont perdu de leur poids relatif en effectifs, elles concentrent encore 52 % des emplois de l'industrie.

Or il s'agit bien des branches où la précarité des emplois est la plus prononcée. Si l'emploi saisonnier caractérise pratiquement toutes Les branches industrielles au Maroc, avec une moyenne de 22 %, les enquêtes sur la situation des industries menées par le ministère de l'industrie avaient montré que près de 65 % de la main-d'oeuvre saisonnière était localisée dans les industries alimentaires et agricoles. La gestion de la force de travail marquée par les pratiques du Turn-over est une caractéristique commune à l'industrie marocaine avec mention spéciale pour les industries de confection et agro-alimentaire.

La précarité de l'emploi industriel au Maroc peut être approchée aussi par l'importance de l'emploi des femmes et des enfants d'une part et par la prédominance de l'emploi non-qualifié d'autre part.

En effet, la main-d'oeuvre dans l'industrie est relativement jeune. Certainement sous-estimée, la tranche d'âge 15-24 ans représente pourtant 38 % de l'emploi urbain dans l'industrie [10].

La féminisation croissante de la population active est allée de pair avec une plus grande insertion de la femme dans l'emploi industriel ; près de la moitié des femmes actives urbaines travaillent dans l'industrie au sens large. De même si la participation de la femme en milieu urbain à l'activité économique est d'environ 29 %, elle est de l'ordre de 40,5 % dans l'industrie [11].

La même tendance quant à la fragilité des structures d'emplois dans l'industrie ressort de l'analyse de la hiérarchie professionnelle. Ainsi, dans le personnel des industries de transformation, la part de la catégorie "manoeuvres" est passée de 40 % en 1960 à 62 % en 1977, soulignant donc une diminution relative de la main-d'oeuvre qualifiée et une détérioration progressive de la relation emploi-qualification.

La prise en ligne de compte de la relation ville-campagne confirme et éclaire, sous un angle particulier, la double caractéristique au niveau professionnel et au niveau des branches d'activité, de la répartition de l'emploi industriel et urbain.

L'étude des conditions d'accès à la vie active des migrants ruraux en milieu urbain fait ressortir en effet le rôle que joue la migration rurale-urbaine dans la formation et la reproduction des activités économiques notamment industrielles. Partant des résultats du recensement de 1971, R. ESCALIER s'est intéressé à la répartition professionnelle des migrants et a montré leur prédominance dans la catégorie des "ouvriers manoeuvre non-agricole".

Les résultats d'une enquête menée en 1982 sur un échantillon composé de populations d'origine rurale sont plus probants. L'auteur, Omar ALOUI se proposait d'étudier les pratiques de gestion de la force de travail migrante dans un bassin d'emploi (Tanger). L'insertion économique des migrants ruraux dans le tissu urbain est ainsi caractérisée :

Secteur	Sexe	
	Hommes	Femmes
Ateliers	69	18
Industries	76	46
BTP et assimilés	128	3
Primaire (élevage, pêche, agriculture)	15	0
Services, personnels	19	16
Services collectifs publics	30	2
Services privés	12	2
Commerce avec local	24	1
Commerce ambulant	39	4
ENSEMBLE	412	92

Source : ALOUI Omar - Mobilité et Marché de travail au Maroc. Essai d'analyse des migrations rurales et urbaine. Thèse de 3ème cycle. Université des Sciences Sociales de Grenoble. 1985. p. 308.

Ce tableau reprend les "secteurs d'activité" à partir des déclarations individuelles, mais il est aisé de retrouver le niveau agrégé des nomenclatures de la Direction des Statistiques marocaine. On retrouve dans ce cas la même structure de répartition de la population active urbaine avec la même importance relative des branches. Pour cela, il suffit de regrouper les services d'une part et les industries avec les ateliers (artisanat) d'autre part.

Cette présentation a toutefois l'avantage de confirmer la faible contribution de l'industrie à l'emploi et de montrer la présence relativement importante de la femme dans l'activité industrielle, notamment dans la confection.

II. POLITIQUE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET MARCHÉ DU TRAVAIL URBAIN

Durant la période 73-80 l'économie marocaine a connu un taux de croissance important de l'ordre de 5,8 % en termes réels. Au cours de cette période, les indicateurs de l'emploi et de l'investissement ont connu une évolution positive :

L'investissement public a augmenté à un taux annuel moyen d'environ 25,6 % au cours de la période du plan 73-77. Cet investissement a eu des effets multiplicateurs sur l'investissement privé et du même coup incitateurs en matière de création d'emplois. L'Etat a aussi procédé à des recrutements massifs dans l'Administration publique dont les effectifs ont pratiquement doublé entre 1971 et 1982.

Les déterminants de la croissance de l'économie marocaine durant cette période se sont avérés fragiles. En effet, la hausse du prix des phosphates s'est révélée finalement éphémère, le Maroc a connu à partir de 1976 des déficits cumulatifs du budget et du compte courant. La politique de croissance dans ces conditions se solda par un endettement extérieur classant le Maroc parmi les 15 pays en développement les plus endettés.

Pour remédier à cette situation un programme de stabilisation a été engagé en 1978. La situation économique mais aussi sociale s'étant fortement détériorée [12], le Maroc s'engage dans un programme d'ajustement structurel dès 1983. Quelles sont les retombées de ce programme sur le marché du travail urbain au Maroc ?

L'impact du P.A.S sur le marché du travail peut être évalué aux différents niveaux suivants :

- Depuis 1983, quels ont été les changements ayant touché l'offre et la demande de travail ?
- Comment s'est fait l'ajustement sur le marché du travail compte tenu de ces changements ?
- A côté du chômage, il faut chercher d'autres formes d'ajustement tels que le sous-emploi, le travail précaire, la multi et pluriactivité au niveau des ménages.

2.1. Contenu du programme d'ajustement structurel :

Le contenu des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel désigne un train de mesures mis au point par le Fonds Monétaire International (F.M.I) et la Banque Mondiale. Dans le cadre d'une stratégie liée au problème de la dette, ces mesures viseraient autant un équilibre financier (Balance des Paiements) que la mise des économies endettées sur les rails d'une croissance "saine et auto-entretenu".

A première vue, les mesures de stabilisation et des politiques d'ajustement se distinguent - outre l'organisme responsable - par plusieurs éléments qu'on peut schématiser dans le tableau suivant :

PRESENTATION SCHEMATIQUE DES 2 PHASES DE L'AJUSTEMENT

	STABILISATION	REFORMES STRUCTURELLES
Organisme	F.M.I	Banque Mondiale
Durée	1-2 ans	3-5 ans
Obtention	Accord de confirmation	Prêts d'Ajustements Structurels (P.A.S)
	Accord de facilité élargie	Prêts d'Ajustements Sectoriels (P.A.S.E.C.)
Objectifs	Rééquilibrage de la balance des paiements courants .Diminution déficit budgétaire et de dépenses	Rétablir les conditions nécessaires à une croissance auto - entretenu
Politique économique	Déflationniste	Variation des taux de change, modification du système de prix, libéralisation des échanges, limitation des dépenses publiques

La politique macro-économique centrée sur les équilibres financiers, appelée aussi "solution FMI globale", prévoit habituellement les éléments suivants :

- une dévaluation de la monnaie locale
- une augmentation du taux d'intérêt
- une réduction de la masse monétaire
- une contraction du déficit budgétaire par la fiscalité et la réduction des dépenses publiques.

A long terme, les orientations de la Banque Mondiale visent une mutation des structures économiques des pays endettés par des moyens touchant la répartition des ressources, la redistribution des revenus, et la création ou l'encouragement d'un système d'incitation approprié au secteur privé. En somme cela devrait favoriser les activités d'exportation (celles qui produisent des "biens échangeables"), et rationaliser le marché dans lequel le secteur privé substantiellement encouragé doit être prédominant.

Ainsi présentées, les mesures de "stabilisation", assureraient, par une action sur la demande, les conditions de réalisation de la politique d'"ajustement" qui doivent rationaliser l'offre.

Cette dualité n'est cependant pas opératoire dans la mesure où comme le souligne Paul P. STREETEN "La distinction s'est estompée depuis 1974, le FMI accordait des prêts à long terme et s'intéressant à certains aspects de l'ajustement structurel et la Banque Mondiale incluant la stabilisation parmi ces objectifs de prêt relatifs à la Balance des paiements" [\[13\]](#).

Pour éclairer la nature de ces mesures et repérer leur inter-actions et articulations, et sans prétendre à l'exhaustivité, des observations de différents niveaux peuvent être faites :

* Le rattachement des directives du FMI et de la Banque Mondiale aux fondements théoriques qui les ont inspirées permet de comprendre la philosophie de la démarche proposée. En effet, ces mesures semblent être situées à la fois dans une perspective interventionniste de l'Etat et de libéralisme économique caractérisée ; autrement dit, il paraît que néo-keynesianisme et nouveau classicisme soient simultanément mais non moins paradoxalement, derrière la mise au point d'un tel train de mesures.

Ainsi les dispositions impliquant l'intervention de l'Etat en matière monétaire, fiscale et au niveau des prix visent à supprimer les "rigidités" des marchés et notamment celles du marché du travail. Ce n'est qu'une fois ces entraves au fonctionnement du marché supprimées, que les conditions de l'efficacité économique sont créées et donc la liberté des agents économiques établie. Dans cette deuxième phase, l'intervention de l'Etat doit se limiter à renforcer les incitations au privé pour enclencher et entretenir par les mécanismes du marché, la croissance économique.

* Le problème d'efficacité économique est d'ailleurs abordé par cette démarche sans distinction entre pays créanciers et pays du tiers-monde. Les propos de James A. BAKER III, exprimant la position américaine influente sur la politique du FMI et de la Banque Mondiale sont significatifs à cet égard : "Nous avons souligné – écrit-il pour nos propres pays, l'importance primordiale de réduire les rigidités structurelles, de renforcer les incitations en faveur du secteur privé, de réduire la taille du gouvernement et d'améliorer le contexte de l'investissement" [14].

La thérapie prescrite par ces mesures a soulevé plusieurs réserves dont notamment :

- Les mesures incitatives pour encourager les activités d'exportation ne seraient payantes qui si les élasticités de l'offre et de la demande ne s'y opposent pas, ce qui n'est pas le cas, compte tenu notamment des politiques protectionnistes en vigueur.

- La dévaluation, au lieu d'améliorer l'état de la Balance des Paiements, peut au contraire l'aggraver si, en situation de concurrence entre pays exportateurs du même produit, elle provoque une chaîne de dévaluations contre-offensives. Par ailleurs, la réduction des dépenses publiques, tout en posant le problème de cohérence entre objectifs économiques et sociaux, peut être, compte tenu des dépenses généralement touchées, une entrave au développement industriel [16].

Le Maroc, ayant adopté dès 1978, un "plan" de stabilisation et passe actuellement pour un "excellent élève" du FMI et de la Banque Mondiale, il paraît intéressant de mesurer l'impact des mesures adoptées dans ce cadre, sur l'évolution socio-économique dont nous avons tracé les traits. Les objectifs visés par le PAS au Maroc s'inscrivent dans la trame générale préalablement décrite et peuvent être groupés en deux grandes orientations :

- 1- Rétablir l'équilibre des finances publiques et de la balance des paiements ;
- 2- Assurer à terme une croissance économique élevée, durable et non inflationniste.

On notera ici l'absence de référence à l'équilibre du marché du travail et encore moins à la dynamisation de l'emploi à l'exclusion des effets indirects qui pourraient découler de la croissance économique.

2.2. Impact sur l'offre de travail :

L'offre de travail en milieu urbain peut être estimée à partir de la notion de population active. Cette dernière, dans le contexte de l'ajustement, a connu d'importants changements aussi bien du point de vue de son niveau que de sa structure.

Sur une population active nationale de l'ordre de 9.933.000 personnes en 1990/91, la population active urbaine a été évaluée par l'enquête "niveaux de vie des ménages" à 3 991 000 personnes [17]. Depuis l'application des mesures d'ajustement, la population active urbaine a progressé de façon remarquable.

EVOLUTION DE LA POPULATION
ACTIVE URBAINE

Années	Population active urbaine
1984	2 825 037
1985	3 004 679
1986	3 211 954
1987	3 370 083
1988	3 503 764
1989	3 732 458
1990	3 895 126
1991	4 095 393

Source : E.N.P.A.U

Sous l'effet d'une urbanisation rapide - le taux serait actuellement de l'ordre de 50 %, il était seulement de 26 % en 1960 -, la part de la population citadine en âge d'activité (15 ans et plus) par rapport à la population citadine est passée de 62 % environ en 1982 à 67,2 % en 1992 et sera de l'ordre de 73,7 % en 2002 [18].

Malgré l'importance de l'accroissement de la population en âge d'activité, la population active urbaine a évolué plus rapidement que la population totale de cet âge. De façon générale, l'évolution du taux d'activité de la population urbaine confirme l'expansion de l'offre de travail. En effet, le taux brut d'activité est passé de 26,3 % en 1971 à 33 % en 1990/91.

L'évolution de la population active urbaine est en réalité déterminée par des facteurs aussi bien conjoncturels que structurels et donc permanents. Bien qu'il soit difficile, en l'état actuel de l'information sur l'évolution récente du marché du travail [19], de déduire l'impact relatif de la politique d'ajustement, les facteurs suivants ont joué un rôle

important dans, cette extension de l'offre de travail en milieu urbain durant la dernière décennie.

2.2.1. Offre de travail et niveaux de vie des ménages :

L'étude du fonctionnement du marché du travail en rapport avec les niveaux de vie des ménages apporte un éclairage important sur l'évolution socio-économique [20], notamment dans le contexte des politiques d'ajustement appliquant des mesures d'austérité et de réduction des dépenses sociales. Cette étude exige cependant des informations adéquates et qui font généralement défaut dans les pays en développement. Au Maroc, l'Enquête Nationale sur les Niveaux de vie des Ménages réalisée par la Direction de la Statistique en collaboration avec la Banque Mondiale et le PNUD en 1990/91 vient à propos pour remédier au moins partiellement à l'indigence de l'information statistique en la matière [21]. Notons que la définition de la pauvreté par l'ENNVM 90/91 se base sur une actualisation des seuils appliqués par la Banque Mondiale en 1985 [22]. Le seuil de pauvreté serait de 2725 DH en milieu urbain et 2439 en milieu rural.

Une question importante pour l'analyse du marché du travail porte sur les liens entre la pauvreté et les caractéristiques de l'offre de travail. Peut-on définir des articulations significatives entre d'une part taux d'activité, accès à l'éducation, niveau d'instruction et type de formation et pauvreté d'autre part ? Les données de l'ENNVM 1990/91 apportent un début de réponse à ces questions.

Du point de vue démographique, les populations pauvres se caractérisent par des tailles de ménages remarquablement élevées en comparaison avec les couches aisées de la population. En effet, pour les couches pauvres la taille moyenne du ménage est 6,6 personnes en milieu urbain et 7,86 en milieu rural. La taille moyenne des ménages constituant 20 % des plus aisés est de 4 membres. Autre caractéristique propre aux couches pauvres le ménage type en milieu urbain est constitué de 46,2 % d'enfants de moins de 15 ans. Cette proportion est de 50 % en milieu rural. Concernant l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation, les données de l'enquête ont montré que comparativement aux couches aisées, les pauvres sont plus touchés par l'analphabétisme (taux d'alphabétisation de 52,7 % en milieu urbain et 22 % en milieu rural) et le niveau de scolarisation de leurs enfants relativement plus faible : le taux de scolarisation en primaire des enfants des pauvres serait de 88 % en milieu urbain et de 41 % en milieu rural. On notera toutefois que les pauvres investissent massivement dans l'éducation de leurs enfants. L'accès à la formation professionnelle se fait également de façon sélective et aux dépens des enfants des pauvres. Ainsi le taux de fréquentation des écoles de formation professionnelle par les pauvres est seulement de 6,2 % contre 26,8 % pour les couches les plus aisées (20 % de la population).

Quel est l'impact de ces caractéristiques sur l'offre de travail des populations pauvres en milieu urbain ? On peut supposer que la pauvreté accroît l'offre de travail par le ménage à la recherche de revenu. Il découle en effet, de l'analyse des caractéristiques démographiques et

éducatives que la formation sur le tas recrute principalement dans le milieu des pauvres. En milieu urbain, les données de l'enquête ENNVN 1990/91 révèlent une orientation des pauvres vers ce mode traditionnel de formation. Cette demande d'apprentissage sur le tas est en réalité une offre de travail eu égard aux conditions dans lesquelles se déroule ce type de formation [23].

Quant au taux d'activité des populations pauvres en milieu urbain, il doit être forcément relevé par le volume des besoins conjugué à un pouvoir d'achat faible. Ainsi l'observation du taux d'activité de la population âgée de 15 et plus confirme cette hypothèse du fait que ce taux de 54 % pour les couches pauvres en milieu urbain est plus élevé que celui des autres couches de la population. Nos observations sur l'offre de travail des enfants des pauvres d'une part et le phénomène de découragement à la recherche d'emploi en raison de l'état du marché du travail d'autre part fondent l'hypothèse que ce taux est largement sous-estimé.

2.2.2. Exode rural et offre de travail :

Le phénomène de l'exode rural et son impact percutant sur l'urbanisation au Maroc, loin d'être récent, est fort bien connu. Cependant, la migration rurale urbaine très sensible à l'effet calendrier, a dû certainement, dans le contexte de l'ajustement et de la sécheresse connaître une accélération sans précédent. Le nombre de ruraux installés annuellement en ville est d'environ 300 000 dans les dernières années dont 57 % sont d'âge actif au sens de la statistique marocaine. Autant par son volume que par ses caractéristiques, cette masse humaine a progressivement contribué au tracé du profil du marché du travail urbain au Maroc.

La croissance démographique, les inégalités sociales dans les campagnes - 2 ruraux sur 10 sont des pauvres d'après l'ENNVN 1990/91 -, l'étroitesse du marché du travail rural et l'attraction des villes sont les principaux facteurs de l'accélération de la mobilité rurale-urbaine. Les motifs de départ vers la ville sont marqués par le besoin de trouver une source de revenu monétaire comme l'indiquent les données du tableau suivant :

Raisons de migration vers la ville	%
Travail	48,2
Etudes	6,7
Changement d'état matrimonial	10,7
Accompagne CM	2,2
Raisons familiales	14,7
Santé	3,1
Autres	14,4
TOTAL	100

Source : Enquête Démographique Nationale 1986-1988, Direction de la Statistique.

Ainsi la recherche d'un travail est avancée comme principale raison de la migration vers la ville. En outre, même si les intentions initiales des migrants ne relèvent pas de la recherche d'un emploi, elles peuvent changer en contact avec le contexte urbain. Une étude du CERED a montré que le taux d'activité des immigrants d'origine rurale est de loin plus élevé que la proportion de ceux dont l'intention initiale était liée à la recherche d'un emploi [24]. D'ailleurs le taux d'activité de la population urbaine née en milieu rural est nettement plus élevé par rapport à celui de la population née en milieu urbain : les taux sont respectivement de 43,4 et 28,1 [25].

2.2.3. Evolution du système éducatif et offre de travail :

L'étude de l'impact de l'évolution du système éducatif sur l'offre de travail présente un intérêt particulier en raison d'abord de la structure démographique du pays marquée par la prédominance des jeunes. Son intérêt réside également dans le rôle régulateur que peut jouer le système éducatif par rapport à l'offre de travail.

On peut évaluer l'impact de l'ajustement sur le système éducatif à partir de trois dimensions :

- La première a trait à l'évolution de la politique budgétaire et ses conséquences sur les budgets de fonctionnement et d'équipement du Ministère de l'Education Nationale [26].

- La seconde concerne la restructuration du système éducatif prévue par le PAS. Les options retenues visaient une rationalisation du système qui devait aboutir à une extension de l'enseignement fondamental et un contrôle de l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur au profit de la formation professionnelle. En regard de cette orientation l'évolution des effectifs du système éducatif dans le contexte de l'ajustement appelle les observations suivantes :

a) Le taux de scolarisation, loin d'avoir marqué les progrès prévus, a reculé durant la période couverte par l'ajustement.

TAUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE 7 ANS

Année Scolaire	1984-1985	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Taux de scolarisation	73,0	62,0	66,5	69,0	71,4

Source : CNJA : Quelle éducation-formation, quel emploi pour le Maroc de demain ? Troisième session du conseil ; Rabat, Février 1993 - p. 105.

Ainsi l'évolution du taux de scolarisation, taux indicateur du mouvement d'entrée dans le système, montre un net recul non seulement par rapport

aux objectifs mais même par rapport à l'effort réalisé à la veille de l'ajustement. Dans ces conditions les effectifs du primaire ont pratiquement régressé durant la décennie 80 et même avec une modeste augmentation en 1989-1990, l'effectif restait inférieur à celui de 1981.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PRIMAIRE DE
81 A 90

Années	Effectifs en 1000	Variation annuelle
1981-82	2240	--
1982-83	2377	+ 6,1
1983-84	2405	+ 1,18
1984-85	2200	- 8,5
1985-86	2202	+ 0,1
1986-87	2149	- 2,4
1987-88	2101	- 2,1
1988-89	2051	- 2,3
1989-90	2085	+ 1,6

Source : Annuaire statistique, Direction de la statistique.

Cette évolution négative de la scolarisation se déroule parallèlement à une croissance démographique non encore maîtrisée. Malgré une baisse progressive du taux de fécondité passé de 5,9 enfants en 1979-80 à 4,2 en 1992, le Ministère de la Santé estime les naissances annuelles à 800.000 [27].

b) Le fonctionnement du système d'enseignement au Maroc, avec ses trois niveaux, se caractérise encore par un faible rendement à la fois sur le plan interne et externe. Pour la seule année 89, le CNJA a évalué les abandons enregistrés dans le Système Educatif fondamental et secondaire à 348 792.

La faiblesse du rendement est également le trait marquant de l'enseignement universitaire qui continue à canaliser avec environ 200.000 étudiants, plus de 90 % des effectifs de l'enseignement supérieur. A titre d'exemple significatif du dysfonctionnement interne de l'université, on notera à la suite du CNJA que 15 à 16 % seulement des étudiants en lettres, 12 % en Droit et 6 à 7 % en Sciences arrivent à obtenir leur licence en 4 années d'études.

Ces remarques relatives aux problèmes du système éducatif permettent de comprendre la pression sur le marché du travail. En effet, outre une offre en quelque sorte précoce eu égard à l'insuffisant progrès de la scolarisation, il faut compter avec un nombre croissant de déscolarisés (128 000 élèves par an entre 1987 et 1990) dans un contexte où le système de la formation professionnelle ne joue qu'un rôle limité. Par ailleurs des dizaines de milliers d'étudiants en cours d'étude sont en fait des chercheurs d'emploi : l'ENNVM 1990/91 les a estimés à 86 000. Compte tenu de ces éléments, le système éducatif marocain n'est pas dans les conditions lui permettant de jouer son rôle vis-à-vis du marché

du travail : ni celui de modérateur ni celui de modulateur de l'offre de travail en fonction de la situation sur le marché du travail.

2.3. Création d'emploi et chômage :

4.3.1. Création d'emplois :

Si la politique d'ajustement n'est pas la seule responsable du déséquilibre du marché du travail, sa mise en place a compliqué le fonctionnement de ce dernier à partir des effets suivants :

* Les effets directs liés à la régression de l'emploi dans les administrations publiques, à la destruction des emplois dans les entreprises publiques, semi-publiques et même privées du fait des mesures de restructuration.

En effet, les effectifs de l'administration publique avaient plus que doublé entre 1971 et 1982 passant de 225.000 à 517.000 postes. Depuis 1983, le rythme des recrutements a marqué le pas pour se situer actuellement autour de 10.000 à 15.000 postes par an.

EVOLUTION DES CREATIONS D'EMPLOIS PAR L'ETAT

Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1989
Effectifs	41.173	33.666	45.267	19.414	10.033	10.544	14.600	11.000

Source : Benmakhlouf, F. & Zouiten, M. Perspectives de l'emploi face aux mutations technologiques et économiques mondiales. Revue Travail et Développement. N°13 Tunis, 1989. p. 98.

Pour mieux apprécier cette évolution, il faut rappeler qu'il ne s'agit pas de création nette puisque depuis 1983 justement, les postes dont les titulaires partent à la retraite ne sont pas forcément pourvus.

Et, apparemment, il ne faut plus compter sur l'administration publique pour participer à atténuer le chômage. C'est ce qu'on peut déduire du plan d'orientation qui précise que l'Etat compte : "poursuivre la limitation des créations d'emplois au strict minimum indispensable pour les secteurs prioritaires et augmenter la productivité du personnel des administrations" [28].

Les effets négatifs directs sur l'emploi sont liés à la privatisation, au démantèlement du secteur public aussi et à la restructuration du privé. Cet aspect peut-être éclairé par les résultats de l'enquête emploi urbain. En effet, la fermeture d'entreprises et les licenciements vient en seconde position comme cause d'entrée en chômage avec 21 % des chômeurs en 1990. La première cause étant celle relative à l'entrée au marché du travail après la fin des études scolaires ou de formation (24,8 %).

La mise sur pied des mesures "d'ajustement" produit des effets négatifs indirects sur l'offre d'emplois. Une des conséquences constatées avec l'application de ce train de mesures est la réduction de la demande interne.

Cela est dû d'une part à la réduction des dépenses d'investissement public. Au Maroc, l'investissement public représentait 20,7 % du PIB en 1977, il n'en a représenté que 6,2 % en 1987. Cette réduction prive évidemment les secteurs économiques concernés d'un effet multiplicateur pouvant éventuellement se traduire par un accroissement d'emplois.

D'autre part, la réduction des salaires réels visée par les mesures d'ajustement produit les mêmes effets. La baisse des salaires, est dans l'esprit des politiques d'"ajustement structurel", une mesure d'équilibre du marché du travail caractérisé par un niveau de salaire courant élevé. Au Maroc, les salaires réels ont été constamment comprimés et il n'est nullement donné, compte tenu de la nature des structures économiques et notamment de la sous-utilisation des capacités de production, que leur baisse produise un accroissement du volume d'emplois. Autrement dit, et selon la terminologie néoclassique, il n'y a pas seulement un "problème de chômage" mais aussi "un problème d'emploi" [29].

L'évolution des créations d'emploi depuis la mise en place des mesures d'ajustement peut être estimée comme indiqué dans le tableau suivant :

CREATION D'EMPLOIS PAR SEXE
en 10³

Année	Population active occupée			Création d'emplois		
	Féminin	Masculin	Ensemble	Féminin	Masculin	Ensemble
1984	528	1778	2306	--	--	--
1985	608	1990	2598	80	212	292
1986	656	2056	2712	48	66	114
1987	713	2175	2888	57	119	176
1988	743	2284	3027	30	109	139
1989	804	2337	3141	61	53	114
1990	817	2477	3294	13	140	153
1991	809	2591	3400	- 8	114	106
1992	761	2733	3494	-48	142	94
Moyenne	715	2269	2984	29	119	194 128 (30)

L'offre de travail est évaluée par la Direction de la Statistique à quelques 160.000 personnes par an au cours de la décennie quatre-vingt. Face à cette offre nous avons dégagé dans le tableau ci-dessus les créations annuelles d'emplois par différence des effectifs de la population active occupée entre deux années successives.

Les créations d'emplois ont donc enregistré une moyenne annuelle de l'ordre de 128.000 postes de travail entre 1985 et 1992. Cette offre d'emplois reste en deçà de ce qui est exigé pour répondre à la demande annoncée plus haut et qui est de 160.000. Elle a connu au cours de la période une évolution indéfinie avec toutefois une discrimination très nette entre les deux sexes à qui l'évolution a réservé à partir de 1989 un sort contrasté. A partir de cette date les créations de postes de travail pour les hommes ont eu une impulsion positive pendant que l'occupation des femmes connaît un déclin affirmé et durable jusqu'à devenir négatif, en ce sens que l'on enregistre des suppressions d'emplois féminins pour les années 1991 et 1992.

L'analyse comparative entre 1991 et 1992 de la population active selon le statut professionnel prouve encore une fois l'importance des difficultés que connaît le marché du travail et le recul, qui se confirme, du salariat. Parallèlement à cette tendance, on voit se renforcer les indices d'un développement de l'emploi informel.

EMPLOIS CREEES SELON LA SITUATION DANS LA PROFESSION EN 1992

Situation dans la professions	Population active occupée		Emplois créés		Part en %
	1991	1992	Absolu	Relatif	
- Indépendants	593.598	687.285	+93.703	+15,8	+99,3
- Salariés	2.098.877	2.089.831	- 9.046	- 0,4	- 9,6
- Travailleurs à domicile	200.747	159.300	-41.447	+20,6	-43,9
- Employeurs	131.074	150.146	+19.072	+14,6	+20,2
- Aides- familiaux	145.844	147.667	+ 1.823	1,3	+ 1,9
- Apprentis	107.733	131.466	+23.733	+22,0	+25,1
- Membre coopé.	117.974	125.572	+ 7.598	+ 6,4	+ 8,1
- Non déclarés	4.082	3.004	+ 1.078	-26,4	- 1,1
TOTAL	3.399.913	3.494.271	+94.358	+2,8	100,0

Source : ENPAU 1992.

Ainsi, les données de l'enquête ENPAU 1992 font apparaître une tendance de l'accroissement de l'"auto-emploi" que l'on peut reconnaître dans l'augmentation des effectifs des travailleurs "indépendants" (+ 15,8 %) et des "employeurs" (+ 14,6 %). Cette évolution de l'auto-emploi s'accompagne par des révélateurs de l'extension du secteur informel. On voit ainsi se créer des "emplois" supplémentaires chez les "apprentis" (22,0 %) et des "aides-familiaux" (+ 1,3 %), en même temps qu'on enregistre une stagnation, voire une baisse, de l'emploi salarié (- 0,4 %).

En fait, les transformations que connaît le secteur informel à l'abri de l'application du PAS sont complexes et difficiles à cerner. On peut toutefois supposer que des segments de ce secteur, tel que le BTP, ont subi des manques à gagner en création d'emplois du fait d'une application d'une politique budgétaire restrictive.

2.3.2. Le chômage :

De l'application des mesures "d'ajustement structurel" au Maroc depuis 1983, ont résulté une aggravation du chômage et une complication dans le fonctionnement du marché de travail. Sur le premier aspect, et en se limitant aux statistiques officielles en la matière, les enquêtes emploi urbain avaient montré une accélération dans la progression du taux et du niveau de chômage.

Expression du dysfonctionnement du marché du travail, le chômage urbain s'est élevé pour atteindre des niveaux non encore égalés. Le taux de chômage qui était à la veille de l'application du PAS de 10,7 % (RGPH 1982) est passé à 20,6 % en 1990/91 selon l'enquête sur le niveau de vie des ménages, nonobstant les quelques différences adoptées dans les définitions du concept.

Une baisse de 7,5 % a toutefois été enregistrée en 1992 avec un taux de 16,0 % contre 17,3 % en 1991, selon l'enquête ENPAU 1992. Cette baisse qui intervient dans une conjoncture difficile paraît paradoxale puisqu'elle relève moins une amélioration de l'offre qu'un découragement dans la recherche de l'emploi.

En s'amplifiant, le phénomène du chômage est devenu plus discriminatoire. On peut rappeler à cet effet trois caractéristiques relevées par les enquêtes de la Direction de la Statistique et les travaux du CNJA :

i) Le chômage touche davantage les femmes. Celles-ci ont enregistré un taux de 25,3 % en 1992 contre 13,0 % seulement pour les hommes. Les taux pour les deux sexes étaient équivalents et égaux à 10,7 % en 1982.

ii) Le chômage est l'apanage essentiellement des jeunes. Les jeunes de 15 à 24, qui représentent plus de 45 % des demandeurs d'emplois, ont connu un taux de chômage de 30,1 % en 1992.

iii) Le chômage est plus important chez les diplômés et semble s'aggraver avec le niveau d'instruction.

**EVOLUTION DU NIVEAU SCOLAIRE DE LA
POPULATION EN CHOMAGE (1984-1992)**

Niveau scolaire	1984	1992
- Néant	27,1	13,3
- Primaire	40,1	28,7
- Secondaire	27,6	46,8
- Supérieur	2,3	10,5
- Autres niveaux	2,8	0,7
- Non déclarés	0,1	--
TOTAL	100,0	100,0

Source : ENPAU 1992.

Ainsi, comme il ressort du tableau ci-dessus, la structure de la population en chômage a évolué de façon à impliquer des personnes avec un niveau d'instruction élevé. La part des lauréats de l'enseignement supérieur et celle de ceux de l'enseignement secondaire sont passées respectivement de 2,3 % et 27,6 % en 1984 à 10,5 % et 46,8 % en 1992.

Quelle que soit la stratification adoptée, on se trouve devant un chômage de longue durée : 65,5 % des chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis plus de 12 mois en 1992.

Avant de conclure sur le bilan du PAS en matière d'emploi, il faut rappeler qu'il a été engagé dans un contexte difficile, marqué notamment sur le plan interne, par plusieurs années de sécheresse et sur le plan extérieur, par des périodes de récession des économies partenaires. Ce contexte met en évidence le succès relatif des politiques mises en oeuvre pour assainir les comptes publics et établir l'équilibre de la balance des paiements. Par ces mesures le Maroc est parvenu dès

1987 à réduire les principaux déséquilibres économiques. Aujourd'hui et malgré deux années successives de sécheresse, le bilan sur ce plan n'est pas moins satisfaisant. Le déficit global du trésor a été ramené en 1992 à 1,7 % du PIB, celui du compte courant à 1,9 %, ce qui constitue une réduction remarquable eu égard à leur niveaux en 1982 qui étaient respectivement de 11,4 % et 12,9 % du PIB. Dans le même tableau, il y a lieu d'inscrire l'amélioration sensible du niveau des réserves de changes dont le montant, a été multiplié par 100 depuis 1984 pour atteindre 31,5 milliards de DH ou l'équivalent de 6 mois d'importation **[31]** en 1992.

Certes, ces progrès restent fragiles comme l'attestent la dégradation de la balance commerciale depuis 1988, déficitaire de 28,8 milliards de DH en 1992, ou la relative hausse des prix durant l'année en cours. Cette fragilité de l'économie marocaine est également liée au périclès de l'activité agricole, elle même tributaire des aléas climatiques. Les taux de croissance de l'activité économique a été négatif et d'environ -3 %. Présentant la détérioration des indicateurs économiques en 1992, le rapport de BANK AL-MAGHRIB note qu'un "tel résultat souligne une fois encore le rôle important que tient l'agriculture au sein de l'économie nationale, en fournissant un revenu à près de la moitié de la population et en exerçant une influence considérable tant sur les autres activités qu'au niveau des échanges extérieurs".

Nonobstant l'évolution des deux dernières années de sécheresse, le bilan de l'économie marocaine depuis la mise en application des mesures du PAS, a donné lieu à un satisfecit de la part de la Banque Mondiale ; satisfecit fondé sur les performances économiques durant la dernière décennie : selon les données de cet organisme, le Maroc a réalisé un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 4 % entre 1982 et 1990, avec un taux annuel moyen de progression des exportations égal à 10 %.

Contrairement aux indicateurs, économiques, ceux significatifs de l'évolution sociale du pays sont "au rouge". L'emploi, l'éducation, la santé et la lutte contre la pauvreté sont désormais les priorités du moment. Après l'économie, l'heure serait donc à "l'ajustement social et éducatif". Car en matière d'emploi, les tendances actuelles marquées par un déséquilibre persistant et cumulatif du marché du travail sont appelées à se raffermir et à s'amplifier. Sous l'hypothèse d'un taux démographique moyen dans les années à venir de 1,8 %, l'offre de travail annuelle en milieu urbain atteindrait les 300.000 personnes dès 1996. Cela implique la mise en place d'une stratégie économique axée sur l'emploi. Si, eu égard à la gravité du chômage, un large consensus se dégage quant à l'urgence d'y remédier, les moyens à mettre en oeuvre ne font pas l'objet d'une politique cohérente, ni encore d'une approche prospective définie. Avec l'année 1993 s'achève la phase du PAS commencée en 1983. Comment faire pour relancer l'activité économique sur le sentier d'une croissance comparable à celle des dragons de l'Asie ? Comme le suggère l'actuel Ministre des Finances, "notre pays, plus que, jamais, a besoin d'un véritable débat sur la stratégie économique qu'il faut mettre en oeuvre dans les années à venir ...

Notes

[*] (Assedes) Meknes, Maroc

[]** (Assedes) Meknes, Maroc

[*]** (Assedes) Meknes, Maroc

[1] Cf. par exemple VERNIERES. L'emploi du tertiaire. *Economica*. 1985. p. 8 et suivantes.

[2] En France la part du "tertiaire marchand" dans la population active occupée est passée de 33 % en 1970 à 39 % en 1980. LE VAILLANT, M. L'emploi du tertiaire marchand au cours des années soixante-dix. In : L'emploi du tertiaire. Op.cit., p. 28.

[3] Statistiques sur les établissements économiques. Direction de la Statistique. Juin 1984. p. 2 et 3.

[4] BERRADA. A., CHIGUER. M. & DAROUICH, A. Etudes sur le secteur industriel au Maroc. 1988. p. 131 et suivantes.

[5] L'industrie dans la nomenclature marocaine, désigne l'industrie manufacturière et l'artisanat.

[6] Dans son étude régionale, MECHKOURI, A. avait montré un recul quant à la diversification de l'activité industrielle liée notamment à la disparition des petites industries mécaniques. In : L'industrie à Meknès. Thèse de 3^e cycle en Géographie. Université Le Mirail. Toulouse 1983.

Cf. aussi HAMADOUCHE, B. Politiques de développement et d'ajustement au Maroc à l'épreuve de la crise, Rabat, SMER, 1990. p. 33 et suivantes.

De même, l'évolution de ce secteur entre 1960 et 1985, en rapport avec la politique industrielle et présentée par KHROUZ, D. in : L'Economie marocaine. Op. cit. pp. 10-33.

[7] Ces indicateurs concernent en fait la région économique du centre qui comprend outre Casablanca, Azilal, Beni-Mellal, El-Jadida. Khrouibra et Settat mais dont la part de la grande métropole marocaine est prépondérante. In : Banque Mondiale : Incitations industrielles et promotion des exportations. Royaume du Maroc, Washington D.C. 1984 - p. 21.

[8] In : Incitations industrielles et promotion des exportations. Op. cit., p. 19.

[9] Cf. par exemple HANANE. L. Essai d'approche de l'emploi industriel au Maroc. In : La politique de l'emploi-formation au Maghreb 1970-1980. CNRS 1982. p. 240 et suivantes.

[10] BENAZZOU, Ch. Panorama économique du Maroc 1969-1985. Les Editions Maghrébines. 1986.

[11] Femmes et condition féminine au Maroc. Rabat, Direction de la Statistique. CERED 1989.

[12] Le nombre de pauvres a été estimé par un rapport de la Banque Mondiale lors de la mise en place de l'ajustement, à 30 % de la population totale.

[13] Stabilisation et ajustement. Travail et Société. vol. 13, n° 1, Janvier 1988. p.1.

[14] Discours de J. BAKER III à l'occasion de la réunion du FMI et de la Banque Mondiale à Séoul en 1985. in : Travail et Société, vo.1.11, n° 3, 1986, p. 311.

[15] Ibid. p. 320.

[16] Il ne s'agit pas évidemment d'épuiser à partir de ces remarques rapides toutes les critiques adressées aux politiques de stabilisation et d'ajustement. Sur l'incompatibilité entre mesures adoptées, cf. STREETEN, pp. op. cit., qui a recensé dix catégories de limites. Adoptant la même démarche, notamment en ce qui concerne l'impact mitigé de la dévaluation AJIT SINGH arrive aux mêmes conclusions in : La crise de l'économie mondiale, la stabilisation et l'ajustement structurel. Travail et Société. Vol. 11, n° 3. Sept. 86. p. 291 et suivantes.

[17] Dans la notion de population active, l'Enquête "niveaux de vie des ménages 1990/91" intègre les étudiants lorsqu'ils sont en même temps chercheurs d'emploi. La taille de l'échantillon de cette enquête est plus réduite comparée à celle de l'ENPAU, cette dernière donne pour 1990 une estimation de la Population active légèrement différente, soit 3895000 personnes.

[18] Population et emploi, Direction de la Statistique, CERED ; Rabat, 1992.

[19] Pour une présentation de l'état de l'information dans ce domaine voir ABDOUH M. et ELFAROUKI H. - "Evaluation des sources statistiques sur le marché du travail au Maroc", thème présenté à la première session "Analyse du marché du travail dans les pays du Maghreb

et du Moyen-Orient" de Med-Campus tenue à Tunis du 03 au 15.05.1993.

[20] SALAH EDDINE, M. : Le marché du travail urbain au Maroc, Discussion papers, IIES, Genève, 1991.

[21] Avec la publication du vol. 2 de cette enquête portant sur "la répartition des niveaux de vie au Maroc" des informations de premier plan sont rendues disponibles notamment sur l'identification de la pauvreté et sur les caractéristiques des ménages pauvres. Il reste cependant que la structure du questionnaire utilisée ne permettait pas de saisir la particularité des formes de travail des ménages pauvres. Pour une présentation de cette problématique consulter "marché du travail urbain et pauvreté au Maroc" ; ASSEDES. Travaux du Réseau des Instituts Maghrébins d'Analyse du Marché du travail urbains, Rabat, Juin 1991.

[22] Pour un descriptif de l'approche de la pauvreté retenue par l'ENNVM 90/91 consulter "niveaux de vie des ménages 1990/91. Vol. 2 - La répartition des niveaux de vie au Maroc" ; Direction de la Statistique. Rabat 1993.

[23] ABDOUH M. : "L'artisanat, de la corporation à la coopérative", in : Actes du colloque du "Grand Meknès", Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Meknès, 1988.

[24] Direction de la Statistique, CERED, MENAGES - VARIABLES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ; Rabat, 1990.

[25] Direction de la Statistique : POPULATION ET EMPLOI, CERED ; Rabat, 1992, p. 124.

[26] EL-GUERBAOUI, A. "Education nationale : Plan de réforme ou plan de régression" in Economie et Socialisme, n° 11, 1992.

[27] Enquête réalisée par le Ministre de la Santé en collaboration avec Macro International Inc. et l'USAID en 1992.

[28] Plan d'orientation pour le développement économique et social 1988-1992. Op. cit., p. 120.

[29] LACHAUD, J.-P. : L'analyse du marché de travail urbain en Afrique. in : Travail et Société, vol. 14, n° 4 ; Oct. 1989.

L'auteur remarque qu'en Afrique Sub-Saharienne, le salaire minimal légal a été divisé par deux entre 1972 et 1986, sans que cela se traduise par un accroissement du volume de l'emploi. p. 371.

[30] Compte non tenu de l'année 1984 qui semble une année exceptionnelle par rapport aux autres données de la série.

[31] LA VIE ECONOMIQUE, 3 Septembre, 1993.